

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi tendant, en dehors des cas prévus par la  
loi du 21 mai 1836, à réprimer les avantages  
illicites attachés à la vente de **journaux ou**  
**de publications périodiques.** (N° 72, année  
1906.)

(Nommée le 20 mars 1906.)

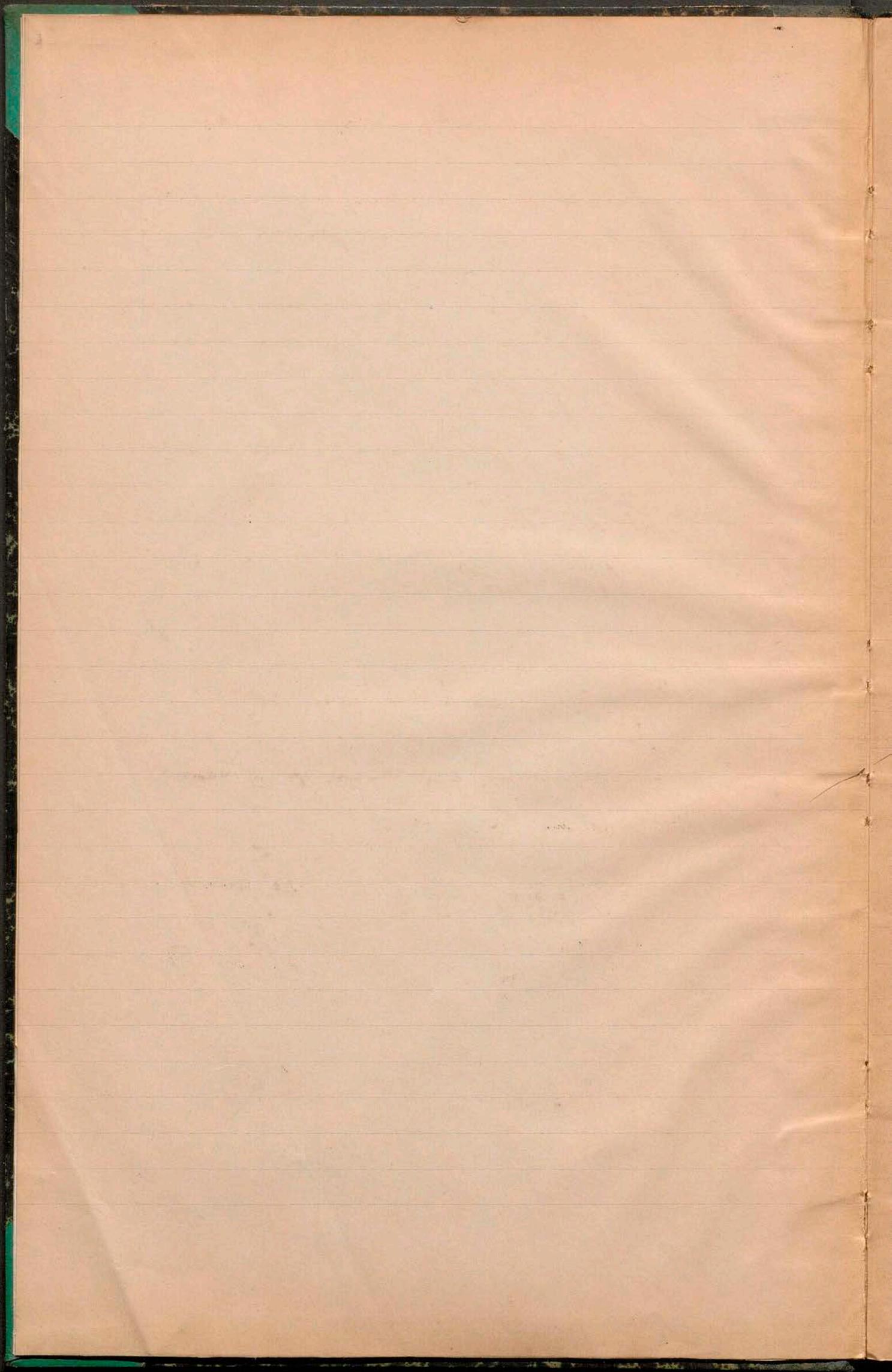
MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PAULIAT.  
2<sup>e</sup> — CHAUMIÉ.  
3<sup>e</sup> — VALLÉ.  
4<sup>e</sup> — Eugène GUÉRIN.  
5<sup>e</sup> — RÉAL.  
6<sup>e</sup> — GUILLIER.  
7<sup>e</sup> — Georges LE CHEVALIER.  
8<sup>e</sup> — ~~Léonce de SAL.~~  
9<sup>e</sup> — DELOBEAU.

*President*

*Secrétaire*

*Lordereau*



A

Séance du 23 Mars 1906

La Com<sup>m</sup> composée de tous les membres présents, à l'exception  
de M. Lueris, désigne comme président, M. de Sal  
et M. Guérin pour secrétaire -

Le commissaire fait connaître les conditions  
dans lesquelles il est dit nommé par leur bureau  
respectif.

Après discussion du terrain du projet, la Com<sup>m</sup>  
a décidé d'entendre M. les P<sup>rs</sup> des <sup>divers</sup> Syndicats de la Seine  
et s'ajourner à une séance ultérieure

Le Secrétaire

Le P<sup>r</sup>

*[Signature]*

*[Signature]*

Séance du 4 Juin 1907

La commission s'est réunie et a nommé  
M. Chauvineau président.

Le secrétaire

Le président

*[Signature]*

*[Signature]*